



PAR COURRIEL

Québec, le 28 mai 2026

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/26-114

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Rapport des EETPS de fonctionnement pour l'année universitaire 2023-2024 et 2024-2025 (si disponible) afin de calculer la part de cotisation de chacune des universités.

Vous trouverez ci-annexé les documents pouvant répondre à votre demande.

Il est important de souligner que les données pour l'année 2024-2025 ne sont pas encore finales, qu'elles sont considérées comme provisoires, et que les données finales ne seront disponibles que vers la fin de l'année 2026.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Isabelle Taschereau
IB/SD/mc

p. j. 3

Critères de filtre :		
Année universitaire :	2023-2024	
Trimestre :	Tous	
Établissement :	Toutes les universités	
Établissement d'attache :	Tous	
Domaine de financement :		
Famille de financement :	Tous	
Class. acad. selon la base de calcul :	Tous	
Niveau d'études :	Tous	
Base de calcul :	Toutes	
Statut étudiant :	Tous	
Régime d'étude :	Tous	
Critère de résidence du Québec :	Sans filtre	
Version des données :	Régulière	
Type d'unités :	Attribuées	

Détail des versions de données :
ET-2023 : Version 2026-04-01 : Prise d'image définitive - Mentions de la réussite
AU-2023 : Version 2026-04-01 : Prise d'image définitive - Mentions de la réussite
HI-2024 : Version 2026-04-01 : Prise d'image définitive - Mentions de la réussite
AN-2024 : Version 2026-04-01 : Prise d'image définitive - Mentions de la réussite

Établissement	Nom de l'établissement	Total
981000	Bishop's	2 305
980000	Concordia	25 524
975000	Laval	33 988
979000	McGill	27 984
976000	Montréal	35 528
976001	HEC	8 442
976002	Polytechnique	7 451
977000	Sherbrooke	20 299
978006	UQAT	2 498
978003	UQAC	4 502
978001	UQAM	20 709
978005	UQO	4 327
978004	UQAR	4 039
978002	UQTR	9 829
978008	INRS	459
978007	ÉNAP	580
978010	ÉTS	7 218
978011	TÉLUQ	4 068

Critères de filtre :

Année universitaire :	2024-2025
Trimestre :	Tous
Établissement :	Toutes les universités
Établissement d'attache :	Tous
Domaine de financement :	
Famille de financement :	Tous
Class. acad. selon la base de calcul :	Tous
Niveau d'études :	Tous
Base de calcul :	Toutes
Statut étudiant :	Tous
Régime d'étude :	Tous
Critère de résidence du Québec :	Sans filtre
Version des données :	Régulière
Type d'unités :	Attribuées et estimées

Détail des versions de données :
ET-2024 : Version 2026-04-14 : Prise d'image provisoire
AU-2024 : Version 2026-04-14 : Prise d'image provisoire
HI-2025 : Version 2026-04-14 : Prise d'image provisoire
AN-2025 : Version 2026-04-14 : Prise d'image provisoire

Établissement	Nom de l'établissement	Total
981000	Bishop's	2 452
980000	Concordia	26 629
975000	Laval	35 713
979000	McGill	30 028
976000	Montréal	37 559
976001	HEC	8 990
976002	Polytechnique	7 977
977000	Sherbrooke	21 253
978006	UQAT	2 514
978003	UQAC	4 875
978001	UQAM	21 903
978005	UQO	4 820
978004	UQAR	4 242
978002	UQTR	10 411
978008	INRS	452
978007	ÉNAP	721
978010	ÉTS	7 672
978011	TÉLUQ	4 540

Rapport EETP de fonctionnement pour l’année 2024-2025. Les données n’étant pas encore finales, ce sont toujours des données provisoires et estimées.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).